

Feuille de route franco-allemande pour la zone euro

Pour disposer d'une économie forte, l'Union Européenne a besoin d'une union monétaire forte. Cette monnaie est l'Euro, ouverte à tous les États Membres et que presque tous les États Membres ont pour objectif d'adopter, conformément aux traités de l'UE. Partager une même monnaie implique des besoins spécifiques en termes de coordination économique et d'intégration.

En conséquence, la France et l'Allemagne ont décidé de proposer dans la feuille de route suivante des étapes majeures pour renforcer et approfondir davantage la zone euro, et la transformer en une véritable union économique.

Mécanisme européen de stabilité (MES)

Dans un premier temps, nous devons réviser le traité intergouvernemental sur le MES afin d'y inclure le *backstop* (filet de sécurité commun), de renforcer l'efficacité des instruments de précaution pour les États membres et de renforcer son rôle dans l'évaluation et le suivi des futurs programmes. Dans un deuxième temps, nous pourrions intégrer le MES dans le droit de l'UE en préservant les éléments clés de sa gouvernance.

Des travaux supplémentaires devraient être réalisés pour définir un cadre approprié pour le soutien de liquidité en résolution.

La conditionnalité demeure un principe sous-jacent du traité MES et de tous ses instruments, mais doit être adaptée à chaque instrument.

Nous rappelons que toute décision de fournir un soutien du MES à un État membre de la zone euro comprend une analyse de soutenabilité de la dette.

Afin d'améliorer le cadre existant de soutenabilité de la dette et pour améliorer leur efficacité, nous devrions commencer à travailler sur l'introduction possible d'euroCACs (clauses d'action collective) avec clauses d'agrégation simple. Dans les cas appropriés, le MES pourrait faciliter le dialogue entre ses membres et les investisseurs privés, suivant la pratique du FMI.

Le MES devrait jouer un rôle accru dans la conception et le suivi des programmes, en étroite coopération avec la Commission et en liaison avec la BCE, sur la base d'un compromis à trouver entre la Commission et le MES. Il devrait avoir la capacité d'évaluer la situation économique globale dans les États Membres, contribuant à la prévention des crises. Cela devrait se faire sans dupliquer le rôle de la Commission et dans le plein respect des traités.

Chaque fois qu'un État membre demande l'assistance financière du MES, il pourrait également demander une aide financière au FMI.

Le MES pourrait être renommé.

Ligne de crédit du MES

Nous devrions rendre les instruments de précaution existants plus efficaces. Un tel soutien devrait inclure une conditionnalité sous la forme de critères d'éligibilité ex ante plus effectifs évaluant la bonne performance économique et financière de l'État Membre, et respecter les limites des traités de l'UE et des exigences constitutionnelles nationales. Cette conditionnalité serait double : conformité des États membres du MES avec les critères d'éligibilité ex-ante, régulièrement suivis pour les États Membres bénéficiaires et, au moment où la facilité fait l'objet d'un tirage, un engagement formel de l'État membre bénéficiaire éligible à un respect continu aux critères d'éligibilité ex-ante.

La ligne de crédit de précaution du MES (PCCL) pourrait être développée en un soutien à la stabilité utilisé en cas de risque de manque de liquidités lorsque des membres du MES sont confrontés à un risque de perte progressive d'accès au marché, sans avoir besoin d'un programme complet.

Un tel soutien ne pourrait être accordé qu'à des États membres ayant une bonne performance économique et budgétaire.

Nous mettrons en place un processus pour finaliser les termes de référence d'ici décembre.

Union bancaire

En ce qui concerne l'Union bancaire, la feuille de route du conseil ECOFIN de juin 2016 a reconnu que des étapes supplémentaires devaient être franchies en termes de réduction et de partage des risques dans le secteur financier, dans l'ordre approprié.

Prêts non performants

Pour les nouveaux prêts non performants, nous soutenons la proposition de la Commission et les orientations de la BCE sur la manière de traiter les nouveaux prêts non performants en s'assurant un provisionnement approprié. Nous devrions faire tous nos efforts pour l'adoption de la proposition de la Commission avant la fin de 2018.

Pour le stock existant de prêts non performants :

- Il devrait y avoir un objectif de prêts non performants bruts de 5% et de prêts non performants nets de 2,5% pour toutes les banques suivies par le Conseil de résolution unique ainsi que toutes les autres banques. Les autorités compétentes définiront des stratégies individuelles pour la réduction des stocks de prêts non performants pour les banques concernées.
- Le MSU et l'ABE devraient assurer un suivi approprié pour évaluer les progrès.
- Les États membres / banques qui n'atteindront pas ces objectifs déploieront des efforts spécifiques impliquant également leurs régimes d'insolvabilité / de recouvrement des créances pour atteindre ces objectifs rapidement.

Régimes d'insolvabilité

La législation de l'Union sur le recouvrement accéléré des garanties extrajudiciaires, qui offre des options supplémentaires pour améliorer le recouvrement des garanties, devrait être adoptée.

Paquet bancaire

Le paquet bancaire, tel que convenu par le Conseil ECOFIN en mai 2018, devrait être adopté avant la fin de l'année 2018. Les banques suivies par le CRU devraient constituer à un rythme régulier des montants de MREL subordonnés conformes aux cibles de 2024 et aux cibles intermédiaires de 2022.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Pour la lutte contre le blanchiment, nous avons besoin d'un ensemble de critères fondamentaux pour mesurer de manière fiable les risques de blanchiment qui existent dans le secteur bancaire. En outre, un processus de suivi solide est nécessaire pour rendre compte de la mise en œuvre effective de ces critères. A la fois ces critères et ce processus de suivi devraient être élaborés d'ici à décembre 2018 par les institutions européennes, y compris le MSU, et les États membres ; la France et l'Allemagne apporteront une contribution commune. Il est essentiel que ce processus ne soit pas seulement de nature formelle, mais réduise

sensiblement les risques découlant de la non-conformité en matière de lutte contre le blanchiment.

Backstop (filet de sécurité)

Le MES devrait servir de *backstop* au fonds de résolution unique. Il devrait être établi sous la forme d'une ligne de crédit. Sur la base d'une réduction des risques suffisante, son entrée en vigueur devrait être anticipée avant 2024.

La taille du *backstop* devrait être proche mais ne devrait pas être supérieure à la taille du fonds de résolution unique. Le *backstop* devrait remplacer l'instrument de recapitalisation directe.

La neutralité budgétaire à moyen terme sera assurée en particulier par le remboursement du *backstop* par des contributions extraordinaires ex post du secteur bancaire en trois ans avec une extension potentielle de deux ans.

À condition que des progrès suffisants soient réalisés dans tous les domaines pertinents de réduction des risques, à faire évaluer par les autorités compétentes (Commission, MSU et Conseil de Résolution Unique), l'entrée en vigueur du *backstop* devrait être anticipée avant 2024. En 2020, les autorités en charge fourniront un rapport sur la tendance des prêts non performants et la constitution de MREL subordonné. Sur cette base et si la réduction des risques est satisfaisante, la décision finale sur l'entrée en vigueur anticipée du *backstop* devrait être prise par l'Eurogroupe / ECOFIN / Conseil européen.

Nous évaluerons la taille du fonds de résolution unique dans le contexte de la revue de fin 2018 et la nécessité de revoir l'accord intergouvernemental pour anticiper le *backstop*.

Des termes de référence avec les caractéristiques précises du *backstop* devraient être élaborés en vue d'une approbation politique d'ici à décembre 2018, sur la base des travaux effectués jusqu'ici par le groupe d'experts existant. Le processus actuel de gouvernance / de prise de décision, à savoir une décision du Conseil des Gouverneurs / Conseil d'administration du MES, s'appliquera et continuera de respecter les exigences constitutionnelles nationales, tout en garantissant une prise de décision efficace, crédible et rapide du *backstop* pour respecter les contraintes de temps dans les cas de résolution bancaire.

Aucun pays ne devrait être exclu de l'accès au *backstop*.

EDIS

Nous réaffirmons l'importance du renforcement de l'Union bancaire en vue de son achèvement. Cela signifie, sur tous les éléments de la feuille de route du conseil ECOFIN de juin 2016, à la fois la réduction des risques et le partage des risques dans l'ordre approprié. Le travail sur une feuille de route pour entamer des négociations politiques sur la garantie européenne des dépôts (EDIS) pourrait commencer après le Conseil européen de juin.

SBBS

La proposition de la Commission relative aux titres adossés à des obligations souveraines (SBBS) présente beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages potentiels et ne devrait pas être poursuivie.

Union des marchés de capitaux

Nous nous engageons à réaliser des progrès décisifs vers une Union des marchés de capitaux, afin de favoriser l'intégration et le renforcement des marchés de capitaux de l'UE là où il existe une réelle valeur ajoutée à une approche européenne, tout en respectant les principes de proportionnalité et de subsidiarité. Cela contribuera à favoriser la stabilité financière et à

accroître ainsi la résilience du système financier et de l'économie dans son ensemble. En particulier, cela suppose un travail conjoint afin de parvenir à un accord sur les dossiers clés suivants.

Nous soutenons l'introduction d'un produit de retraite personnel paneuropéen (PEPP), ainsi que le paquet législatif sur l'insolvabilité, sur lesquels nous souhaitons adopter une approche générale. Des progrès supplémentaires sur l'insolvabilité devraient être faits. Dans un premier temps, l'Allemagne et la France devraient s'efforcer d'améliorer la convergence de leurs cadres nationaux d'insolvabilité. Dans l'intérêt du fonctionnement des marchés financiers et à la lumière du Brexit, l'Allemagne et la France visent également l'adoption de la révision du règlement EMIR d'ici à l'automne 2018 et une approche générale sur la révision du texte sur les entreprises d'investissement d'ici fin 2018.

A travers une position conjointe franco-allemande, nous nous engageons à présenter des éléments importants sur la finance durable et la digitalisation d'ici fin 2018.

Afin de renforcer les marchés de capitaux de l'UE et de favoriser la convergence des pratiques de supervision, l'Allemagne et la France travailleront ensemble de manière suivie pour améliorer certains aspects des Autorités européennes de supervision, en ajustant leur gouvernance de manière ciblée et pour garantir des conditions de concurrence équitables dans toute l'UE, en attachant une attention particulière aux sujets qui présentent une dimension transfrontalière significative et dans le souci d'éviter une charge administrative supplémentaire. Des Autorités européennes de supervision fonctionnelles sont essentielles pour atteindre notre objectif de réussite de l'Union des marchés des capitaux.

Instruments pour assurer la convergence et la stabilisation dans l'Union économique et monétaire

Budget de la zone euro

Nous proposons d'établir un budget de la zone euro, dans le cadre de l'Union européenne, afin de promouvoir la compétitivité, la convergence et la stabilisation dans la zone euro, à partir de 2021.

Les décisions sur le financement devraient prendre en compte les négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel. Les ressources proviendraient à la fois des contributions nationales, de l'affectation de recettes fiscales et de ressources européennes. Ces dernières pourraient inclure : le *Reform Delivery Tool* proposé par la Commission, la taxe sur les transactions financières (TTF) selon le modèle français, les ressources provenant d'une taxation plus efficace au niveau de l'Union européenne de l'économie numérique, et une part des revenus liés à l'impôt sur les sociétés commun (ACIS).

Le budget de la zone euro serait défini sur une base pluriannuelle.

Le but de ce budget de la zone euro sera double :

- la compétitivité et la convergence seraient assurées à travers des investissements dans l'innovation et le capital humain. Il pourrait financer de nouveaux investissements et venir en substitution de dépenses nationales ;
- nous reconnaissons que la zone euro a besoin d'une véritable fonction de stabilisation macroéconomique, sans transferts. L'Allemagne et la France sont en train de travailler sur différentes options. Deux options ont déjà été identifiées, une suspension temporaire de la contribution au budget de la zone euro pour les pays touchés par un choc significatif, qui devrait être couverte par le MES puis remboursée au fil du temps par ces mêmes pays, ou un fonds européen de stabilisation du chômage.

La France et l'Allemagne soulignent que des finances publiques saines au niveau national sont clés pour une zone euro résiliente. La priorité devrait être donnée à la réduction des niveaux d'endettement par rapport au PIB.

L'Allemagne et la France considèrent la TTF comme un instrument approprié pour la taxation supplémentaire du secteur financier. Notre objectif est de conclure positivement les négociations au niveau de l'UE. Nous voulons discuter avec nos partenaires européens afin que nous puissions avancer et finaliser le processus rapidement. Le modèle devrait être la TTF existant en France, dont l'objectif principal est de taxer les transactions sur les actions émises sur le territoire national. Cette taxe n'a pas conduit à des transferts vers d'autres produits financiers ou à des perturbations sur les marchés financiers.

La France et l'Allemagne considèrent que les défis posés par l'économie numérique devraient être efficacement et correctement traités en matière fiscale, tant au niveau de l'Union Européenne que de l'OCDE, en vue de parvenir à un accord au niveau de l'UE d'ici la fin de l'année 2018.

Les décisions stratégiques concernant le budget de la zone euro seront prises par les pays de la zone euro. Les décisions concernant les dépenses devraient être exécutées par la Commission européenne.

Fonds européen de stabilisation du chômage

Chaque État membre de la zone euro devrait disposer de systèmes efficaces d'assurance-chômage, d'un système de sécurité sociale et d'un salaire minimum approprié. Des normes minimales de protection contre le chômage devraient être appliquées dans les États membres. L'Europe doit également s'attaquer résolument à la question du dumping salarial.

Afin d'assurer une stabilisation des systèmes de sécurité sociale dans la zone euro, les systèmes nationaux d'assurance chômage devraient être équilibrés sur un cycle économique et constituer des réserves en haut de cycle.

En cas de crise économique grave, les systèmes nationaux pourraient alors être complétés par un fonds de stabilisation au niveau de la zone euro.

Ce fonds pourrait faire des prêts aux systèmes nationaux en cas de crise économique entraînant des pertes d'emplois importantes.

Une fois la crise économique terminée, le pays concerné est obligé de rembourser les fonds qu'il a empruntés.

La France et l'Allemagne mettront en place un groupe de travail en vue de faire des propositions concrètes pour le Conseil européen de décembre 2018.